

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PROUILLY

Délibération n° 2024_03_07

Affectation du résultat 2023

Date de la convocation : 22 mars 2024

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine MALAISÉ (Maire).

Présents : Catherine MALAISÉ, Claude LÉVÊQUE, Jocelyne LARUE, Chantal WAGNER, Benjamin WAQUELIN, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Benoît LEBON, Audrey POTAUFEUX, Jean-Noël GODIN

Absents ayant donné une procuration : Brigitte GODART par Chantal WAGNER, Frédéric LEFEVRE par Audrey POTAUFEUX, Jean-Michel BOSTYN par Benoît LEBON

Absents excusés : Justine MARCY-CHINCHILLA

Absents : Damien GOULARD

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2311-5,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte administratif,

VU les états des restes à réaliser,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame le Maire, Catherine MALAISÉ,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 219 152,31 €**.

à 11 voix pour et 2 abstentions,

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créiteur)	133 565,73
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	157 686,73
RÉSULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCÉDENT	85 586,58
Résultat cumulé au 31/12/2023	219 152,31
Dépôt Sous Préfecture de REIMS	
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 05/04/2024	
051-215104159-20240328-2024_03_07-DE	

A. EXCÉDENT AU 31/12/2023		219 152,31
Affectation obligatoire		
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)		
Déficit résiduel à reporter		
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068		174 093,95
Solde disponible affecté comme suit :		
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)		45 058,36
B. DÉFICIT AU 31/12/2023		
Déficit résiduel à reporter - budget primitif		

Le Maire,
Catherine MALAISÉ

C. Malaisé



AGEDI Dépôt Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2024 051-215104159-20240328-2024_03_07-DE